

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

Reprendre la barre

// MICHÈLE NEVERT

En d'autres circonstances, j'aurais pris le temps de présenter mon parcours, mes objectifs, qui sait même mon plan d'action... J'aurais remercié mon prédécesseur et, le cas échéant, souligné combien je me situais dans la lignée idéologique de ses positions ou, au contraire, comment dans le traitement de certains dossiers et des relations avec l'administration je m'en distinguerais quelque peu. Mais l'heure n'est pas aux formulations et aux présentations d'usage et, on en conviendra, c'est un début de mandat qui ressemble fort à un plongeon, dans des eaux, qui plus est, assez peu invitantes. D'avoir exercé cependant quelques responsabilités administratives à une période déjà houleuse devrait m'éviter, du moins je l'espère, une noyade prématurée. Car ce n'est pas la première fois, hélas! que l'UQAM éprouve des difficultés financières et que sa direction annonce des compressions. Ce n'est pas la première fois, et, du coup, l'idée même de ces « coupures » est plus encore insoutenable! Devant la colère et le sentiment d'injustice qu'à juste titre cette situation engendre, on cherche inmanquablement à se tourner vers les coupables d'une telle déconfiture. Ils ne sont d'ailleurs pas long à trouver : voilà plusieurs semaines à présent que dans les couloirs, les conversations, les journaux et, depuis peu, dans le rapport de KPMG, trois noms circulent. Trois noms dont la responsabilité semble ne faire aucun doute, mais dont l'indéniable autoritarisme, les mensonges avérés ou les rêves trop grands ne sont pas seuls, toutefois, à expliquer la conjoncture.

On ne s'étalera pas ici sur la question du financement déficient des universités, et plus particulièrement de la nôtre, même s'il est parfaitement intolérable de constater que le gouvernement ne nous a toujours pas remis les sommes qu'il nous doit; totalement incompréhensible qu'il n'accorde pas un traitement (financier)

256
juin 2007

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – REPRENDRE LA BARRE michèle nevert -1
- COUPER LA BRANCHE QUI FAIT L'ARBRE andré breton -4
- RUBRIQUE DU SECRÉTARIAT marie-cécile guillot -5
- SAUVONS L'UQAM gaétan breton -6
- DÉPARTEMENT EN TUTELLE OU ADMINISTRATION DÉLÉGUÉE ? jean bélanger -7
- MODIFICATIONS À LA LÉGISLATION SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE – FAUT-IL S'EN RÉJOUIR ? marc chabot -8
- LE SPUQ SE PRONONCE EN FAVEUR DU RETRAIT DES FORCES ARMÉES CANADIENNES DE L'AFGHANISTAN georges campeau -10
- DEUX DISCOURS – COMME TOUJOURS gaétan breton -11

ARRIVÉES ET DÉPARTS// > 7



mot de la présidente //

de faveur à l'unique université d'État qu'il a créée; et carrément enrageant qu'il la soumette à la loi des versements conditionnels, nous condamnant ainsi bêtement à regarder croître les intérêts liés à notre marge de crédit. Une fois prises en compte l'incontournable responsabilité du gouvernement ainsi que sa position d'intransigeance, par ailleurs moult fois et judicieusement commentées par mes prédécesseurs, la question demeure de savoir comment le convaincre de modifier sa position.

Depuis plusieurs années, on s'accordait à considérer que le problème de l'UQAM était une question d'image, et on en concluait à l'absolue nécessité d'une représentation à l'externe habile, politique, flirtant avec aisance avec « les milieux du pouvoir ». C'est d'ailleurs sur cette caractéristique de leur personnalité qu'on nous avait vanté et

vendu, à l'époque, les candidatures de nos deux anciens recteurs (Paule Leduc et Roch Denis), ceux auxquels on doit, précisément, les compressions budgétaires passées et à venir. Les deux ayant fait chou blanc, et de façon retentissante, l'image et la persuasion qu'exerce une université reposant sur une seule personne, celle qui la dirige notamment, reste encore à démontrer...

Quoi qu'il en soit, et mis à part les responsabilités des uns et des autres, incluant tout de même ceux et celles qui ont entériné un choix d'investissement pour le moins étrange (étrange parce qu'étranger à la mission d'enseignement et de recherche d'une université), se pose cette fois la question de comprendre comment les réserves et les mises en garde répétées du SPUQ ont pu rester lettre morte. Le simple bon sens n'est d'ailleurs pas la seule raison qui aurait dû conduire tout naturellement la direction à organiser la consultation demandée sur le projet de l'îlot Voyageur. La fondation de l'UQAM repose sur le principe du débat, des

DEMANDES DU SPUQ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA CRISE FINANCIÈRE DE L'UQAM

Résolution adoptée à l'unanimité lors du Conseil syndical du 31 mai 2007

ATTENDU l'importance de l'UQAM dans le développement intellectuel, économique et culturel du Québec;

ATTENDU le sous-financement chronique dont souffre l'UQAM depuis plusieurs années;

ATTENDU que le Budget du Québec, déposé le 24 mai 2007, n'ajoute aucun montant supplémentaire aux sommes déjà prévues pour le financement des universités;

ATTENDU la crise financière exceptionnelle que traverse l'UQAM;

ATTENDU l'implication déjà effective du gouvernement dans le financement de l'îlot Voyageur;

IL EST RÉSOLU que le SPUQ demande au gouvernement du Québec :

1. Le retrait de l'îlot Voyageur du périmètre financier de l'UQAM;
2. Le versement immédiat des 6 346 700 \$ retenus de la subvention 2003-2004;
3. Le versement immédiat des 28 620 000 \$ retenus de la subvention 2005-2006 au titre de part conditionnelle;
4. Le versement immédiat des 28 419 300 \$ retenus de la subvention 2006-2007 au titre de part conditionnelle;
5. Un ajustement des sommes versées à l'UQAM en fonction de ses besoins réels pour assurer sa mission;
6. Un réinvestissement immédiat du financement dans l'enseignement supérieur, profitant de l'Entente fédérale-provinciale intervenue sur la question du déséquilibre fiscal.

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM

BUREAU A-R050

C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE

MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198

TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014

COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :

<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO//

Jean Bélanger

André Breton

Gaétan Breton

Georges Campeau

Marc Chabot

Marie-Cécile Guillot

Michèle Nevert



désaccords et des négociations. Certes, c'est parfois épuisant, souvent insupportablement long, mais toujours bénéfique pour le maintien de la démocratie. Or depuis plusieurs années, on s'oppose surtout aux moments des embauches et on s'accroche ou on s'éreinte lors des évaluations et des demandes de promotion. Le fondateur de l'UQAM, celui dont la parole était partie prenante du fonctionnement de l'université, semble s'être tu, momentanément tout au moins. En lieu et place, s'épanouit un professeur-chercheur plus individualiste, qui trop souvent considère l'implication dans les services à la collectivité comme le pensum incontournable, la tâche en plus – celle qui freine la carrière –, au lieu d'y voir la posture nécessaire et attendue de l'intellectuel dans la société. Tandis que le nouvel uqamien se réfugie ainsi dans son laboratoire, pour le plus grand bien, il est vrai, des étudiantes, étudiants, se développe inexorablement l'administration, et l'on voit croître postes d'adjoint, de cadre et de faux cadre parallèlement à l'augmentation des vice-rectorats.

Que chacun d'entre eux travaille plus souvent qu'à son tour, on n'en doute guère (encore que se maintienne le principe honteux de la mise sur tablette avec salaire conséquent). Il reste que la situation actuelle le démontre largement : l'accroissement des vice-rectorats et du personnel administratif n'a pas permis d'éviter, ni même de percevoir, l'impasse financière dans laquelle les projets de promotion immobilière allaient nous plonger. On peut même imaginer qu'au contraire, leur nombre plus important (auquel il faut ajouter celui des décanats) conduit tout naturellement à un fonctionnement en cercle fermé et permet d'occulter, délibérément ou non, les désirs et les messages (y compris d'inquiétude) émanant de la base. Pour notre part, en désertant nos assemblées générales et en minimisant l'importance des directions de département ou de programme, nous abandonnons à une administration, quelle qu'elle soit, nos prérogatives sur le fonctionnement d'une université fondée pourtant sur le principe de la cogestion. Dans cette perspective, les décisions peuvent se prendre et les structures se modifier sans

que nous les ayons véritablement approuvées, voire pensées.

C'est pourquoi notre réponse première aux propositions de « coupures » votées au CA du 24 mai présente deux aspects : d'une part elle retourne les modalités de compression à effectuer aux responsables de l'échec financier (structure et privilèges), de l'autre, elle énonce notre désir d'être dorénavant réellement partie prenante du fonctionnement de notre institution et donc, de son redressement (voir ci-dessous).

Parallèlement, nous donnons ci-contre également une proposition destinée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport votée à son tour par le conseil syndical du 31 mai 2007 (voir page 2). Outre la demande réitérée du soutien financier attendu, la proposition syndicale met en avant notre désintérêt pour le projet de l'îlot Voyageur et notre désir d'en être débarrassé au plus tôt. □

MESURES PROPOSÉES PAR LE SPUQ À LA DIRECTION DANS LE CADRE DE LA CRISE FINANCIÈRE DE L'UQAM

Résolution adoptée à la majorité lors du Conseil syndical du 31 mai 2007

ATTENDU la crise financière exceptionnelle que traverse l'UQAM;

ATTENDU la responsabilité dans le dérapage financier du Complexe des sciences, mise en lumière par le rapport de KPMG (mai 2007), de l'ancien recteur, M. Roch Denis, du vice-recteur aux Ressources humaines et aux Affaires administratives en poste à l'époque, M. Mauro Malservisi, et du directeur des Investissements, M. Nicolas Buono;

ATTENDU la mise en œuvre du projet de l'îlot Voyageur, dont on connaît aujourd'hui les conséquences désastreuses sur les finances de l'UQAM pour les 30 prochaines années;

ATTENDU les nombreuses mises en garde du SPUQ, et ce, depuis septembre 2005, dénonçant non seulement les risques financiers de l'îlot Voyageur mais aussi le fait que ce projet détournait l'UQAM de sa mission première;

ATTENDU que l'accroissement de la structure administrative de l'UQAM depuis 2001 n'a pas amélioré le fonctionnement de l'Université ni contribué à percevoir et à éviter sa dérive financière;

ATTENDU le budget de fonctionnement provisoire 2007-2008 adopté par le Conseil d'administration du 24 mai 2007, qui prévoit des compressions de l'ordre de 6 M\$ pour l'année 2007-2008;

ATTENDU que ces compressions auront des répercussions importantes sur la mission première de l'Université, à savoir l'enseignement et la recherche;

IL EST RÉSOLU que le SPUQ demande à la Direction de l'UQAM les mesures suivantes :

1. Le retrait de l'îlot Voyageur du périmètre financier de l'UQAM;
2. La suspension immédiate du versement du salaire de l'ancien recteur et du directeur des Investissements qui sont encore à l'emploi de l'UQAM;
3. L'abolition du Programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'UQ, à tout le moins pour les cadres supérieurs de l'UQAM;
4. La réduction de 7 à 3 le nombre de vice-rectorats, pour améliorer le fonctionnement de l'UQAM et rendre plus efficace sa gestion administrative;
5. Une participation active du SPUQ dans les discussions en vue du redressement financier de l'UQAM et de son développement.



Couper la branche qui fait l'arbre

// ANDRÉ BRETON – 2^e vice-président

En autant que l'on puisse savoir, car rien ou si peu n'est annoncé de ce qui est à l'œuvre, un comité « Plan de redressement académique » s'apprête à rationaliser la fonction première de l'UQAM (qui n'est pas l'immobilier, faut-il le rappeler).

Gentiment accompagnés par deux conseillers de PricewaterhouseCoopers, filiale d'IBM, une dizaine de cadres de l'UQAM, incluant le bras de l'UQ au Vice-rectorat aux affaires administratives et financières, ont planché sur des mesures pouvant s'inscrire sous le vocable coût/bénéfices dans le volet enseignement-recherche d'un ixième plan de redressement.

À court terme, il s'agit d'identifier les cours rarement ou très peu commandés, nos « canards boiteux » en somme, et par ailleurs nos « *success stories* » affichant un haut taux de réussite. Le court terme étant tout de suite. À moyen terme, il y aura révision des cheminements de programme et évaluation des impacts possibles sur la tâche. Le moyen terme étant l'automne. Et à long terme, on compte effectuer une révision de la programmation par champ disciplinaire, y inclus l'évaluation de la viabilité des programmes. Le long terme étant le printemps 2008.

S'automutiler de 6 millions

PricewaterhouseCoopers a été appelée à la rescousse par le Conseil d'administration lors de sa réunion régulière du 15 mai. Sachant compter plus vite que son ombre, la firme experte en redressement d'entreprises a dicté les grandes lignes du budget de l'UQAM adopté par le CA tard dans la soirée du 24 mai dernier. Un budget 2007-2008 provisoire, projetant sur un an revenus, dépenses et déficit, mais valable pour quatre mois puisque le plan de redressement exigé par le Ministère et l'UQ devrait produire à la fin de l'été un budget sensiblement modifié.

D'abord, il y a l'imcompressible : les honoraires des KPMG, PricewaterhouseCoopers et autres Lucien Bouchard, payables au taux horaire du marché; les intérêts sur les obligations de 150 M\$ et la marge de crédit de 275 M\$ fortement sollicitées par les dépassements de coût et la partie non financée du Complexe des sciences (terminé) et l'Îlot Voyageur (toujours en chantier), sans parler de la part conditionnelle des subventions non encore versées par Québec (mais dépensées par l'UQAM) depuis plus de deux ans.

Puis, il faudra bien couper dans le gras de l'os, c'est-à-dire dans l'enseignement et la recherche : 6 millions de dollars, messieurs-dames, que vous êtes invités à vous répartir

en autant de petites pilules amères. Et quand vous l'aurez fait, on fera rebelote l'an prochain, idem pour l'an III, sans parler de la suite... Busac, quand tu nous tiens !

La part des profs...

D'abord 1 219 000 \$ retirés des budgets départementaux (et facultaires); puis, fallait y penser, 600 000 \$ en retardant d'un an l'application de l'article 32 (octroi d'ordinateurs) sauf pour les nouveaux professeurs, professeures; et moins de perfectionnement de courte durée.

Le PAFARC est amputé de 372 000 \$ et le budget des auxiliaires d'enseignement écope de 137 000 \$; suffit aussi de retarder une vingtaine d'embauches et voilà bien une économie additionnelle de 1 159 000 \$!

On n'était pas au maximum de 41 pour ce qui est de la moyenne cible au premier cycle : foi de comptable, il y a là 431 000 \$ à gagner sur le dos des groupes-cours. Et comme les dégrèvements pour direction de département ou de programme sont un luxe (surtout du côté des programmes), on saura y retrancher 700 000 \$ (environ 80 dégrèvements).

Mince consolation : « Quand le bâtiment va, tout va ! » est une maxime qu'on n'enseignera plus à l'UQAM... □

État de la situation financière de l'UQAM depuis trois ans (en dollars)

	Revenus	Dépenses	(Déficit)	Accumulation
2005-2006	302 372 572 dont 28 620 000 « conditionnels »	315 261 932 + Radiation de 4 036 542 dus par la Fondation	(12 889 360)	(12 880 805) rajusté à (16 917 347)
2006-2007	313 094 600 dont 28 419 300 « conditionnels » n'incluant pas encore 8 1/2 M\$ du « CLARDER »	341 466 200	(28 371 500) ↓ sera d'environ 20 M\$	(45 288 800) ↓ sera d'environ 37 M\$
2007-2008	322 152 900 dont environ 29 M\$ « conditionnels » incluant 5 M\$ du « CLARDER »	353 144 200 après les 6 M\$ de « compressions »	(30 991 300) soit 12 801 000 liés au « fonctionnement » et 18 200 000 liés aux « immobilisations »	(environ 68 M\$)



Rubrique du secrétariat

// MARIE-CÉCILE GUILLOT – secrétaire

Assemblées générales

La réunion de l'Assemblée générale du SPUQ 2006-2007 s'est tenue le mercredi 18 avril 2007. En plus des questions statutaires de notre organisation syndicale qui y ont été traitées (rapport du Comité exécutif 2006-2007, états financiers et prévisions budgétaires), les membres ont procédé à l'élection des membres du Comité exécutif et du Conseil exécutif pour un mandat de deux ans.

Par ailleurs, en vue du renouvellement de la convention collective des professeures, professeurs, qui vient à échéance le 31 mai 2007, une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale s'est tenue le mercredi 25 avril 2007. Après les cinq réunions du Conseil syndical (de mars à avril 2007), cette assemblée générale a procédé à l'adoption du projet de convention collective et à la nomination des membres du comité de négociation. Le projet a été déposé auprès de la partie patronale et les réunions du comité de négociation ont déjà débuté.

Nouveau site Internet du SPUQ

Le site Internet du SPUQ, qui loge à une nouvelle adresse (www.spuq.uqam.ca), a été remanié en profondeur. En plus des informations habituelles (personnes ressources, publications antérieures, *SPUQ-Info*), ce site, qui se veut dynamique, doit être le lieu où vous trouverez un maximum d'information sur le Syndicat. En effet, pour ne citer que quelques exemples, la rubrique *Quoi de neuf* permettra de rendre compte des récentes nouvelles. De plus, la rubrique *Info-négo*, où on retrouve le projet de convention collective, est la tribune qui vous tiendra au courant des derniers événements en ce qui a trait au renouvellement de la convention collective. Enfin, les réunions des instances syndicales à venir seront annoncées dans la rubrique *À l'agenda*. Je remercie Michel Leclerc, attaché d'administration au SPUQ, pour sa précieuse collaboration dans la refonte de notre site.

Équité salariale des maîtres de langue

Le gouvernement du Québec a promulgué la Loi sur l'équité salariale en 1990. Le but de cette loi est de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emploi à prédominance féminine. Il existe à l'UQAM deux comités sur l'équité salariale : un comité qui regroupe le SEUQAM, l'Association des employées et employés non-syndiqués de l'UQAM et l'association des cadres de l'UQAM et

un comité SPUQ, car le SPUQ représente deux unités de négociation : les professeures, professeurs et les maîtres de langue. Les maîtres de langue constituent une catégorie d'emploi à prédominance féminine. Il fallait donc examiner la tâche des maîtres de langue en fonction de cette loi. À cette fin, un comité bipartite a été mis sur pied.

Le but du comité était de déterminer la différence de rémunération entre les deux catégories d'emploi du SPUQ. Les membres du comité ont évalué la tâche des professeures, professeurs et celle des maîtres de langue, et ce, tel que le prescrit la loi, au 21 novembre 2001; l'outil utilisé pour l'évaluation des postes était la méthode Hay. Par la suite, une formule a permis de déterminer si un ajustement salarial s'imposait compte tenu de cette évaluation comparée. De fait, un ajustement de 1,58 % doit être effectué pour l'année 2001, 1,58 % pour 2002-2003, 0 % pour 2003-2004, 0,92 % pour 2004-2005 et 0 % pour les années subséquentes. La première rencontre du comité sur l'équité salariale des maîtres de langue s'est tenue le 21 juin 2005 et la dernière le 30 avril 2007, presque deux ans plus tard... Le dossier est donc fermé, enfin presque, puisque les deux parties doivent maintenant s'assurer du maintien de cette équité.

En terminant, je tiens à remercier les autres membres de la partie syndicale qui ont siégé avec moi à ce comité, à savoir M^{me} Lucie Dumais, professeure, École de travail social, M^{me} Chantal Ouellet, professeure, Département d'éducation et de formation spécialisées et M^e Alain Brouillard, conseiller syndical, FP-CSN, pour leur disponibilité et leur persévérance dans ce dossier. □

CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ 2007-2009

COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente, Michèle Nevert
1^{er} vice-président, Jean Bélanger
2^e vice-président, André Breton
3^e vice-présidente, Lucie M.T. Lamontagne
Secrétaire, Marie-Cécile Guillot
Trésorier, poste à pourvoir

REPRÉSENTANTS DE FACULTÉ

Arts, Louis Martin
Communication, Carmen Rico De Sotelo
Sc. politique et droit, Mark-David Mandel
Sciences, Mario Houde
Sciences de l'éducation, Gilles Raïche
Sciences de la gestion, Éric Weiss-Altaner
Sciences humaines, Danielle Desmarais

Visitez le nouveau site Internet du SPUQ

www.spuq.uqam.ca



SPUQ
Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Sauvons l'UQAM

// GAÉTAN BRETON - Département des sciences comptables

J'ai beaucoup écrit sur la situation financière de l'UQAM et les chiffres qui la décrivent. Je crois que ce temps commence à être révolu. Nous en sommes à nous organiser pour sauver l'UQAM. Il faut donc redire comment l'UQAM est une institution essentielle pour notre société, comment elle est pleine de gens allumés qui sont au sommet de leur activité et quel vide elle est venu combler.

Station Busac-UQAM, tout le monde descend

Il est de bon ton dans certains milieux, de railler Télé-Québec en lui accordant un nombre ridicule de spectateurs et de rabaisser l'UQAM, ce haut lieu de la contestation où on fume tranquillement son joint entre deux manifs.

Il serait temps que ces gens arrivent au 21^e siècle. Si d'aventure, l'UQAM avait déjà été cela, au-delà du folklore, il y a longtemps que la situation a changé. L'UQAM est devenue une université hautement performante. L'année dernière, elle obtenait la deuxième place au Canada pour les subventions de recherche dans les domaines qui sont les siens. Les professeurs obtiennent de plus en plus de succès dans leurs demandes de subventions de recherche. Ces professeures, professeurs encadrent des équipes d'étudiants qui reçoivent des diplômes dont la qualité se compare avec ceux de n'importe quelle université au Québec ou ailleurs. Les professeures, professeurs publient dans des revues internationales, présentent leurs recherches et donnent des séminaires partout dans le monde.

Cependant, avec les années, les moyens de remplir les missions fondamentales de l'UQAM ont été tranquillement rognés, d'abord pour satisfaire un système gouvernemental qui défavorise systématiquement les jeunes universités au profit de celles qui ont une structure et surtout un système de relations bien installés. Les effets de ce définancement ont été rendus encore plus dramatiques par la dérive immobilière que nous connaissons.

Nous ne pouvons pas laisser un tel accident de parcours remettre en question l'existence même de l'institution.

Un peu d'histoire

Rappelons-nous la situation qui prévalait dans le monde universitaire québécois au moment de la fondation de l'UQAM. De fait, l'UQAM apparaît comme la suite logique du dégel du système d'éducation publique qui fut un des éléments essentiels de la Révolution tranquille. Alors que les grandes institutions privées existaient déjà : Université de Montréal, Université Laval, et dans le milieu anglophone, mieux organisé, les Universités McGill et Concordia (qui s'appelaient alors Sir George Williams), la fondation de l'UQAM venait, bien que faiblement, rééquilibrer le système universitaire montréalais et québécois en entier.

L'ouverture massive d'écoles secondaires dans les années soixante dans le but de rattraper notre retard ne pouvait déboucher que sur la mise sur pied d'un réseau d'universités francophones, disséminées à travers la province et dont le fleuron serait à Montréal, où le déséquilibre était flagrant. L'UQAM a ouvert les études supérieures à des générations de Québécois de toutes provenances, il est vrai, mais surtout à ceux qui n'avaient pas les moyens (financiers) de le faire autrement.

Selon les dernières statistiques, nous ne sommes pas encore au niveau du reste du Canada quant à la fréquentation universitaire. Allons-nous accepter de repartir en arrière en mettant la vie de l'UQAM en danger?

La solution minimaliste

La direction de l'Université a résolument choisi la solution minimaliste. Alors que nous sommes étouffés par les obligations financières, notre administration décide de remplir les exigences minimales du gouvernement. Nous serons au maximum de la marge de crédit en juillet prochain. Nous ne pouvons plus accumuler indéfiniment les intérêts sur les déficits et sur les paiements

non reçus du gouvernement. Et pourtant, c'est ce qu'on nous propose. On prévoit un déficit de 31 millions de dollars l'année prochaine dont 13 seraient liés au fonctionnement. Même si nous devons couper, dans les lieux stratégiques évidemment (enseignement et recherche), 5,5 millions, ça ne réglerait qu'une infime partie de ce 31 millions et il faudrait encore payer des intérêts sur la différence. Cette solution ne règle donc rien à moyen terme et ne fait que reculer le coup de grâce si celui-ci doit venir.

La communauté

La communauté n'a pas été consultée quand est venu le temps de prendre les décisions qui nous acculent à la situation dans laquelle nous nous débattons. Il semblerait que personne n'ait l'intention d'impliquer la communauté dans le plan de sauvetage et de jouer cartes sur table. Il me semble scandaleux de fabriquer un plan de redressement qui devra être approuvé par les instances et probablement par la ministre avant que nous en soyons informés, nous ne parlons pas de consultés. Quelle horreur s'il fallait que les gens impliqués participent à son élaboration! Nous serons mis devant le fait accompli, comme pour le reste, et nous aurons l'odieuse de le faire échouer si nous le trouvons intolérable.

Pour nous, il est clair que tout plan qui prévoira un recul dans les conditions de travail sera intolérable. Que l'administration qui ne cesse de grossir de vice-rectorats en vice-rectorats et d'adjoints à ceci en adjoints à cela, avec les cabinets et les bureaux qui les accompagnent, se rationalisent eux-mêmes. Après, nous pourrions couper la double structure de la TELUQ qui coûte une fortune. L'administration a dépensé plus de 2 millions de dollars (1,7 million de prévu au budget supplémentaire de février) seulement en experts divers depuis le début de l'année. La note pour 2007-2008 risque d'être beaucoup plus salée. Voilà une bonne partie des 6 millions dont nous avons besoin. Il est temps que nous arrêtions d'accepter ces comportements et que nous nous élevions véhémentement contre ces façons paternalistes et incompétentes de gérer. □



Département en tutelle ou administration déléguée?

//JEAN BÉLANGER- 1^{er} vice-président

Bon an, mal an, des départements de l'UQAM connaissent une forme de prise en charge que l'on nomme parfois « tutelle » et dans d'autres cas « administration déléguée ». La distinction entre les deux termes n'a jamais vraiment été formalisée. L'interprétation la plus courante consiste à attribuer à la tutelle la levée des pouvoirs dévolus aux assemblées départementales, tandis que l'administration déléguée consiste à remplacer la direction par une professeure, un professeur venu d'un autre département en maintenant le fonctionnement normal de l'assemblée départementale. Cette interprétation laisse encore de la confusion, la preuve en est que plusieurs collègues, ayant vécu des administrations déléguées, nous ont rapporté que leur administrateur s'est toujours comporté comme s'il avait tous les pouvoirs. Un autre aspect inquiétant lié à ces deux mesures extraordinaires est l'absence de règle permettant de baliser les conditions de leur utilisation.

Il faut se questionner sur la nécessité de permettre la suspension des pouvoirs de l'assemblée par l'employeur. Nous croyons que dans certains cas cela puisse être pertinent. C'est pour cette raison que le SPUQ a demandé à plusieurs reprises à l'administration, depuis l'automne dernier, de définir la tutelle ainsi que les règles qui s'y appliquent.

Le 30 janvier dernier, la vice-rectrice à la Vie académique, M^{me} Danielle Laberge, déposait à la Commission des études un projet de modification réglementaire, sans toutefois que ce dernier ait été soumis au préalable au SPUQ. Pour cette raison, les professeures, professeurs commissaires ont demandé de reporter l'adoption du projet de modification à une date ultérieure. Le projet de modification comportait deux volets, un premier modifiant le règlement n° 3 de façon à y inclure une définition et une opérationnalisation de l'administrateur délégué et un deuxième qui propose une modification au règlement n° 2 précisant

le mandat et les conditions liées à la mise en tutelle. À notre avis, seule la tutelle est nécessaire. En fait, l'administration déléguée a, la plupart du temps, été utilisée pour répondre aux départements qui se voyaient incapables de trouver dans leurs rangs un professeur pour assumer la direction. La solution ne devrait pas être d'aller chercher des collègues dans d'autres départements pour assumer ses propres responsabilités, mais bien de revaloriser la tâche de direction.

En ce qui a trait aux tutelles, le texte proposé par la vice-rectrice apparaissait laisser encore trop de place à l'arbitraire. Dans les faits, nous souhaitons que la tutelle soit toujours justifiée par un diagnostic étayé, que ce dernier soit accompagné d'un mandat précis et que le tout soit envoyé au SPUQ. De plus, le choix du tuteur devrait faire l'objet

d'une entente annuelle entre l'administration et le SPUQ et son mandat ne devrait pas déborder une année avec obligation de rapport. Finalement, des règles devraient exister afin de permettre à un département de demander lui-même la tutelle ou encore de pouvoir y mettre fin par lui-même avant la fin du mandat du tuteur.

Ce dossier ne doit pas être pris à la légère. Il s'agit d'un des droits les plus importants de notre convention collective. Les démarches entreprises par le SPUQ ont pour but de laisser une marge de manœuvre à la direction pour agir dans le cas où des départements deviendraient totalement dysfonctionnels, mais en balisant le plus possible les conditions d'exercice de ce pouvoir de façon à préserver notre système de décision démocratique. □

ARRIVÉES // Bienvenue aux collègues qui ont joint l'UQAM

Professeures, professeurs réguliers

Danse	Manon Levac	Histoire de l'art	Marie Fraser
Design	Patrick Evans	Philosophie	Sara Magrin
Éducation et formation spéc.	Catherine Turcotte	Psychologie	Christine Straehle
	Céline Chatigny	Science politique	Ghayda Hassan
Éducation et pédagogie	Simon Grégoire		Julian Durazo-Herrmann
Géographie	Claude Codjia	Sociologie	Maya Jegen
Histoire	Jean Revez	Stratégie des affaires	Sid Ahmed Soussi
			Manon Arcand

DÉPARTS // Merci de votre dévouement à l'UQAM

Départs à la retraite (ou démission)

Éducation et pédagogie	Luc Bégin	Sc. juridiques	Pierre Mackay
Histoire de l'art	Robert Derome		Marie-Andrée Jacob (dém.)
	Raymond Montpetit	Sociologie	Jean-Guy Lacroix
Sc. biologiques	Claude Hamel		Jacques Mascotto
Sc. économiques	Michel Bergeron		Marcel Rafie

Modifications à la législation sur les régimes de retraite

Faut-il s'en réjouir ?

// MARC CHABOT – Département des sciences comptables et porte-parole de la Table réseau de négociation

Au mois de décembre dernier, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 30, soit la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration. À compter de la date de son adoption, cette loi impose à tous les comités de retraite de nouvelles normes qui affecteront tant leur mode de fonctionnement que la responsabilité de leurs membres. De nouvelles mesures concernant la capitalisation et la solvabilité des régimes de retraite et le financement des modifications à même l'excédent d'actif entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Ces nouvelles règles s'appliqueront à tous les régimes à prestations déterminées ayant des participants au Québec... À tous ? Non ! Simultanément à l'adoption du projet de loi 30, un Règlement d'exclusion visant à soustraire les municipalités, les universités et les centres de la petite enfance (les CPE) à certaines règles de solvabilité entrera immédiatement en vigueur.

Amortissement des déficits de solvabilité

Le financement des déficits de solvabilité est évidemment au cœur des modifications à la législation sur les régimes de retraite. Tous les régimes de retraite devront continuer à amortir leurs déficits de solvabilité sur une période de cinq ans ... Tous ? Non ! Les universités n'ont plus à amortir leur déficit de solvabilité.

Au 28 février 2005, le déficit de solvabilité du Régime de retraite de l'Université du Québec (le RRUQ) s'élevait à 129 millions de dollars. En principe, selon les règles applicables à cette date, il aurait fallu amortir ce déficit sur cinq ans. Or, en juin 2005, le gouvernement adoptait des mesures temporaires afin notamment de permettre à un employeur d'amortir sur 10 ans plutôt que sur cinq ans son déficit de solvabilité.

Le Comité de retraite du RRUQ – en accord avec l'employeur et sans avoir à obtenir le consentement des participants – a décidé de se prévaloir de cette mesure.

Le taux de cotisation au RRUQ – taux qui est toujours en vigueur - fut alors établi à 17,9 % de la masse salariale dont 3,6 % à titre de cotisation spéciale pour amortir sur 10 ans le déficit de 129 millions de dollars. Sur cinq ans, cette cotisation spéciale aurait évidemment été deux fois plus élevée. Afin de limiter la hausse de cotisation, et parce que le régime présentait un déficit de solvabilité, le Comité de retraite a également décidé de calculer la cotisation sur la base d'une indexation partielle (à IPC moins 3 %). La cotisation requise sur la base d'une pleine indexation aurait totalisé 21,72 % de la masse salariale... ou 25,32 % si le déficit de solvabilité avait été amorti sur cinq ans plutôt que sur 10 ans.

Au 31 décembre 2006, le RRUQ présente toujours un déficit de solvabilité. Ce déficit totalise 109,1 millions de dollars. Mais grâce au Règlement d'exclusion décrété par le gouvernement, aucune cotisation spéciale n'est requise puisque les universités n'ont plus à amortir leur déficit de solvabilité. Faut-il s'en réjouir ?

Valeur de l'actif

Tous les régimes de retraite pourront continuer à étaler sur plusieurs années les gains (et aussi les pertes) non encore réalisés sur l'actif... Tous ? Non ! Le lissage de l'actif ne sera plus possible pour les universités.

Au 31 décembre 2006, la valeur ajustée de l'actif du RRUQ était de 2 016,3 millions de dollars. Cette valeur est calculée en étalant sur cinq ans les gains non encore réalisés. Le Règlement d'exception exige l'utilisation de la valeur marchande (qui est



de 2 167,6 millions de dollars) plutôt que de la valeur ajustée de l'actif. Cette exigence a pour effet de majorer la valeur de l'actif de 151,3 millions de dollars.

Grâce au Règlement d'exclusion décrété par le gouvernement, le surplus de capitalisation du RRUQ est passé de 55,1 millions de dollars au 28 février 2005 à un surplus de 155,2 millions de dollars au 31 décembre 2006. En continuant d'étaler sur plusieurs années les gains non encore réalisés de 151,3 millions de dollars, le surplus de capitalisation serait de 3,9 millions de dollars et non de 155,2 millions de dollars. Faut-il s'en réjouir ?

Caractère particulier du RRUQ

Sauf de très rares exceptions, les déficits des régimes de retraite sont à la charge de l'employeur. À l'Université de Montréal et à l'Université Laval, par exemple, l'employeur doit verser une cotisation dite d'équilibre pour amortir tout déficit actuariel. Les montants versés par l'employeur lui seront éventuellement remboursés lorsque le régime présentera un excédent d'actif. Le Règlement d'exclusion décrété par le gouvernement vise essentiellement à assurer la stabilité des cotisations. L'Université de Montréal et l'Université Laval ne pouvant pas faire faillite, l'employeur finira bien par payer ... tôt ou tard !

Il en va autrement pour le RRUQ. L'employeur et les participants cotisent également et, jusqu'au 31 décembre 2006, partageaient également la responsabilité des paiements spéciaux pour financer tout déficit de solvabilité. Advenant que le montant des cotisations soit insuffisant, alors les prestations futures des participants devront être réduites. Les participants devront assumer plus tard les coûts que l'Université ne paie pas aujourd'hui !

Les règles de solvabilité ont été établies afin de diminuer le risque de réduction des droits des participants à un régime de retraite. Pour les participants au RRUQ, ce risque existe toujours.

Lors de l'annonce de l'entrée en vigueur du Règlement d'exclusion, la ministre responsable s'est réjouie que les assouplissements aux exigences de financement applicables à tous les autres régimes de retraite représentaient des « économies » de l'ordre de 100 millions de dollars en 2007 pour les universités, les municipalités et les CPE. Le double sans doute si l'on tient également compte de la contribution des participants. Pour le RRUQ seulement, le fait de ne pas avoir à amortir le déficit de solvabilité représente une « économie » de 10,9 millions de dollars en 2007... ou de 21,8 millions de dollars s'il fallait amortir le déficit sur cinq ans plutôt que sur 10 ans. Faut-il vraiment s'en réjouir ? □

Utilisation des excédents d'actif

Le gouvernement accorde un droit de veto aux retraités

À compter du 1^{er} janvier 2010, le financement d'une amélioration à un régime à même l'excédent d'actif devra s'inscrire dans une perspective d'équité entre les participants actifs et les retraités (ainsi que les ex-participants et les autres bénéficiaires). Cette obligation vise tous les régimes de retraite, y compris ceux des universités, des municipalités et des CPE.

Cette mesure affecte directement les rapports collectifs entre un employeur et ses syndicats. Elle vise essentiellement à écarter les conclusions de la Cour d'appel du Québec, rendues en mars 2005, dans l'affaire opposant Hydro-Québec et ses retraités. Il avait alors été établi que l'employeur n'avait aucune obligation d'agir équitablement à l'égard de ses retraités lorsqu'il négociait des améliorations au régime avec ses syndicats. De plus, le consentement des retraités n'était aucunement requis pour donner effet à de telles modifications.

Le gouvernement reconnaît dorénavant à chacun des deux groupes le droit de s'opposer à toute amélioration au régime qui serait financée à même l'excédent d'actif. À chaque fois, les participants actifs et les retraités seront informés par écrit d'une telle amélioration. Si plus de 30 % des membres de l'un ou l'autre des deux groupes s'y opposent, l'amélioration sera réputée ne pas être équitable à leur égard auquel cas ils pourront s'adresser au tribunal pour s'objecter à une telle utilisation de l'excédent d'actif.

Le SPUQ se prononce en faveur du retrait des forces armées canadiennes de l'Afghanistan

// GEORGES CAMPEAU – Département des sciences juridiques

Lors de son assemblée statutaire du mois d'avril, le SPUQ a adopté une résolution demandant le retrait immédiat des forces armées canadiennes de l'Afghanistan. Non seulement cette résolution condamne l'intervention militaire du Canada dans ce pays, mais surtout elle réaffirme la volonté du SPUQ de prendre position sur un sujet qui concerne l'ensemble de la population canadienne.

La guerre n'est pas une solution

Toute guerre amène son cortège d'horreurs et de souffrances. Celle de l'Afghanistan n'échappe pas à la règle, et ce sont les populations civiles qui en sont les premières affectées. La guerre est une solution de dernier recours et ne peut se

justifier que lorsqu'un pays est directement menacé. Or c'est loin d'être le cas du Canada en Afghanistan. L'engagement du Canada dans ce conflit s'inscrit plutôt dans la stratégie de lutte contre le terrorisme menée par les États-Unis. Cependant, fait particulier au conflit afghan, cette intervention militaire nous est présentée sous des dehors humanitaires. Ce serait au nom d'un idéal démocratique et pour faire progresser la cause des droits humains, et particulièrement ceux des femmes, que les forces canadiennes combattraient les « insurgés » dans ce pays.

Or plusieurs ONG témoignent du fait que le quotidien de la population afghane ne s'est pas amélioré. Les seigneurs de la guerre continuent d'exercer leur mainmise sur le pays, la corruption fait rage et le commerce de la drogue continue de prospérer. La situation des femmes ne s'est pas améliorée et les droits humains ont fait peu de progrès.

Mais surtout, qu'y a-t-il de pire pour cette population que la guerre? Les problèmes que vivent les Afghans ne peuvent se résoudre que par la voie diplomatique : la plupart des observateurs s'entendent pour dire que la situation en Afghanistan ne peut pas se régler militairement. Il ne s'agit pas ici simplement de changer un gouvernement, mais plutôt de transformer en profondeur cette société pour en arriver non seulement à une égalité de droit entre les hommes et les femmes, mais également et surtout à une égalité de fait, ce qui constitue certainement une entreprise à long terme.

L'intervention en Afghanistan marque un tournant majeur dans la politique étrangère du Canada sur le plan militaire. Alors que le Canada s'engageait antérieurement dans des opérations de type « mission de paix », la guerre en Afghanistan a nettement un caractère offensif. Il s'agit d'une guerre contre des « insurgés » qu'il faut combattre et, s'il le faut, tuer. Ne l'oublions pas, la guerre c'est d'abord cela : l'autorisation légale de tuer. De plus, cette guerre risque de durer longtemps, si l'on se fie aux déclarations ambiguës du ministre de la Défense. Il ne faut pas laisser la situation se dégrader et en arriver à une situation semblable à celle qui a cours actuellement aux États-Unis où le gouvernement américain justifie maintenant la poursuite de la guerre en Irak par sa volonté de soutenir ses troupes au combat.

La guerre est l'affaire de toutes et de tous

Nous sommes toutes et tous interpellés par cette question, autant comme citoyennes et citoyens que comme contribuables. Cette guerre est faite en notre nom et nous la finançons par nos impôts. Cette guerre a un coût élevé, et ce, non seulement en vies humaines. À l'instar d'autres organisations syndicales, le SPUQ, comme organisation démocratique sensible aux grands enjeux auxquels doit faire face notre société, a pris position contre cette guerre. L'engagement militaire d'un pays est une question trop importante pour être laissée entre les mains des seuls politiciens. □

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 avril 2007

- ATTENDU** l'engagement militaire du Canada en Afghanistan et la souffrance engendrée par cette guerre pour les populations concernées;
- ATTENDU** le changement opéré par cette guerre dans la politique extérieure du Canada en matière d'interventions militaires la rapprochant de celle des États-Unis;
- ATTENDU** l'enlèvement prévisible des forces armées canadiennes en Afghanistan compte tenu des déclarations floues du gouvernement canadien quant à la durée de cet engagement;
- ATTENDU** que malgré le discours du gouvernement canadien, la situation de la population afghane, particulièrement celle des femmes, ne s'est pas améliorée;
- ATTENDU** que la solution d'un tel conflit ne peut intervenir que par la voie de négociations;
- ATTENDU** les impacts humain, social, économique et financier de cette guerre pour la population canadienne;
- ATTENDU** que comme citoyens et contribuables nous sommes tous responsables face à cet engagement militaire du gouvernement canadien;
- ATTENDU** que le SPUQ a notamment pour objectif la défense des intérêts économiques, sociaux et politiques de ses membres et des autres travailleuses et travailleurs;

Il est proposé par Georges Campeau, appuyé par Laurence-Léa Fontaine;

1. De demander le retrait immédiat des forces armées canadiennes de l'Afghanistan.
2. Que le Comité exécutif du SPUQ soit mandaté pour faire connaître cette position par les moyens appropriés.
3. Que le Comité exécutif du SPUQ intervienne auprès des différentes organisations syndicales dont il fait partie pour faire valoir cette position et les inviter à l'appuyer.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Deux discours - comme toujours

// GAÉTAN BRETON – président sortant

Mon dernier mot

Ceci constitue mon dernier « mot du président ». Je m'en voudrais de ne pas en profiter pour commenter l'élection d'un représentant des professeurs au Conseil d'administration, élection que j'ai perdue par deux votes.

Le mercredi, 25 avril, les doyennes, doyens et vice-doyennes, vice-doyens ont daigné se présenter, en rangs serrés, à l'Assemblée des professeures, professeurs, cette instance fantôme, pour élire un représentant au Conseil d'administration. Évidemment, ils n'ont pas daigné rester pour l'assemblée syndicale qui a suivi, attitude de patron oblige. Le service commandé ne va pas jusque-là. Je ne comprends pas que Jacques Beauchemin se soit livré, même de loin, à une telle mascarade. Quant aux doyens, ils illustrent ainsi les théories de Veblen ou de Labov, adoptant les attitudes de la classe au-dessus à laquelle ils aspirent appartenir.

Que les professeures, professeurs se sentent floués par la crise financière dans laquelle ils ont été jetés à leur corps défendant, on peut le comprendre. Qu'ils laissent se jouer,

au même moment, une telle parodie de démocratie, on en demeure bouche bée. Mais le menton touche le sol, quand on pense que la rectrice par intérim, Danielle Laberge, qui semble avoir orchestré ce magnifique mouvement spontané pour placer un autre obstacle sur le chemin de l'information n'a de cesse de parler de transparence et demande maintenant aux employés de l'UQAM de sortir sur la place publique. Nous nous demandons déjà comment faire confiance à une telle administration, voilà qui n'est pas pour diminuer nos questionnements.

Lulu à la rescousse

Le 10 mai, en fin d'après-midi, la direction de l'UQAM demandait aux syndicats et aux associations d'employés, dont les représentants étaient réunis, de participer à l'effort de guerre en ameutant toutes les personnes que nous connaissions qui pourraient prendre publiquement le parti de l'UQAM. Le lendemain matin, à la première heure, nous apprenions la nomination de Lucien Bouchard pour négocier avec BUSAC, on se dit tant pis pour eux, mais aussi pour appuyer la direction de l'Université dans l'élaboration de son plan de redressement. Le grand casseur de syndicats en chef, le matraqueur des travailleurs entre dans le dossier, tremblez pour vos conditions de travail, ça va jouer cochon.

Le patronat arrive en renfort

Le 15 mai, nous apprenions par *Le Devoir*, qui en fait nous informe de ce qui se passe à l'UQAM, que John LeBoutillier, président du conseil d'administration du Conseil du patronat, serait le conseiller spécial envoyé par l'UQ pour aider les dirigeants de l'UQAM à établir leur plan de redressement.

Voilà qui risque de faire un joli tandem. Un autre casseur de syndicats qui débarque pour aider à faire le plan de redressement. Le

message est clair, les conventions vont être ouvertes. On peut craindre la loi spéciale, car ces nominations se font sous le regard bienveillant de la ministre.

Évidemment, les contrats comme ceux de Busac sont sacrés et le droit prévaut. Jamais, on ne ferait une loi pour abolir un contrat comme ceux signés avec Busac, même s'ils sont odieux et qu'ils n'ont pas été signés dans une totale transparence, pour dire le moins. Mais les contrats de travail échappent à cette catégorie et sont régulièrement ouverts par le gouvernement qui est, mais on l'a tellement dit, juge et partie.

Qu'est-ce donc qu'une université ?

Une université n'est pas une « business » et ne peut être gérée comme telle. De toute manière, si une entreprise privée se retrouvait en supposée difficulté, on ne lui demanderait pas pourquoi elle en est arrivée là et tous les partis politiques feraient la queue pour lui offrir des millions sans garantie aucune. Ici, nous parlons de 5000 emplois et plus (car il faut ajouter tous les étudiantes, étudiants du SÉTuE qui travaillent à temps partiel). Que font tous ces gens qui sont pourtant responsables de ces dérapages ? Ils tergiversent et laissent planer le doute, faisant fuir les étudiantes, étudiants. De plus, ils nous envoient les casseurs de syndicats pour mieux rassurer les milieux d'affaires sur leurs capacités de gestionnaires maintenant qu'ils ont laissé les pots se casser.

Depuis le début de la crise, pas un pour énoncer les principes de base, pas un des dirigeants, jusqu'aux ministres pour s'accrocher à la mission fondamentale de l'UQAM. Que des discussions de chiffres et de « coupures », sans égards aux services essentiels, comme si tout ce que nous faisons était superflu de toutes façons. Il est très décevant de constater que c'est tout ce qu'ont à dire ceux qui prétendent montrer la voie et diriger la société. □

256
juin 2007



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL